

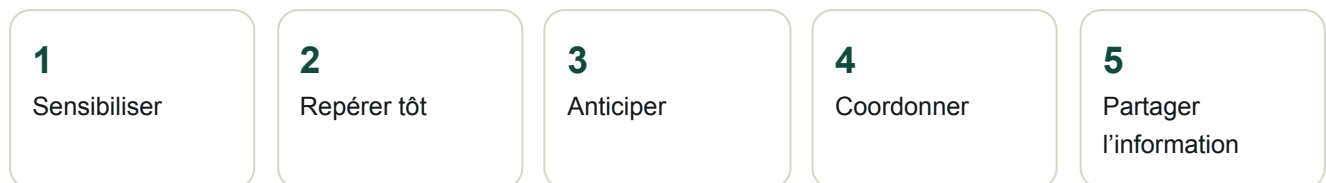
L'appel de Bordeaux

Maladies neurodégénératives et logement · lancé le 22 septembre 2026 au 86^e Congrès Hlm, Bordeaux

Une maladie comme la sclérose latérale amyotrophique (SLA, maladie de Charcot) change une vie en quelques mois. Elle change aussi les besoins d'un logement : une douche, une porte, un fauteuil qui ne passe plus. Parfois, un logement qui ne peut plus suivre.

Le logement social loge 10,4 millions de personnes en France. Parmi elles, il y a forcément des vies bouleversées par la maladie. Le même délai n'a pas le même prix pour tout le monde.

Nous ne demandons pas une loi de plus. Nous ne demandons pas de faire passer une détresse devant une autre. Nous proposons aux bailleurs, aux collectivités, aux acteurs de l'autonomie et aux associations de s'engager sur cinq principes simples.



Concrètement, qu'est-ce que signer change ?

- **Une situation SLA est signalée** → identification rapide.
- **Le locataire est contacté** → sous un délai cible.
- **Les besoins sont évalués** → logement, accessibilité, autonomie.
- **Une décision est prise** → adaptation, accompagnement ou mutation.
- **Le dossier reste suivi** → jusqu'à résolution.

La signature est symbolique : elle n'emporte aucune obligation contractuelle, financière, réglementaire ou opérationnelle.

Cadre légal

La **loi n° 2025-138 du 17 février 2025**, pour améliorer la prise en charge de la sclérose latérale amyotrophique et d'autres maladies évolutives graves, crée une procédure particulière pour les demandes de compensation concernant les pathologies d'évolution rapide causant des handicaps sévères et irréversibles : identification par les MDPH, traitement en lien avec les centres de référence (article L. 146-7-1 du code de l'action sociale et des familles).

L'arrêté du **5 février 2026**, entré en vigueur le 14 février 2026, fixe la liste de ces pathologies et désigne explicitement la sclérose latérale amyotrophique (ORPHA803).

Signer et soutenir

Signer en ligne : **www.qsbail.fr/appe-de-bordeaux** · Texte intégral : www.invincible-ete.com/post/appe · Faire un don aux Invincibles : www.invincible-ete.com/don